



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Modification du lieu de la tenue des séances du conseil municipal

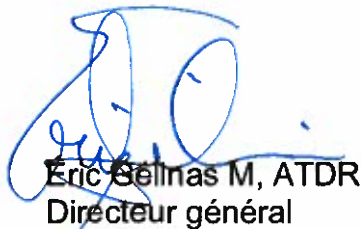
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que les séances du conseil municipal du 16 novembre et du 21 décembre 2021 auront lieu, en présentiel, à la **salle du centre communautaire et des loisirs (pavillon 1), 6865, chemin Montauban.**

Par conséquent, les séances ne seront plus diffusées par vidéoconférence.

Règles d'hygiène COVID lors des séances

- Lavage obligatoire des mains;
- Signature obligatoire du registre des présences à l'entrée;
- Port du masque obligatoire sauf une fois assis;
- Respect de la distanciation d'un (1) mètre.

Donnée à Saint-Damien ce 10 novembre 2021.



Eric Bélinas M, ATDR
Directeur général